

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 019-6993/19/BM

■ Adhésion au réseau d'Education à l'Environnement Graine Paca

MET 19/12016/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Bureau du 15 décembre 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations en matière d'environnement présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations ...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Depuis, il est apparu que de nouvelles associations étaient en mesure de présenter un intérêt pour la Métropole.

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est un axe fort de la politique environnementale de la Métropole, dans la mesure où il est indispensable de favoriser auprès du public le plus large, la conscience des enjeux planétaires associée à la mise en œuvre quotidienne de bons gestes et de bonnes pratiques. Ceci concerne notamment le changement climatique, l'énergie, les déchets, la mobilité, la biodiversité, etc.

A cet effet, un effort tout particulier est porté sur le public adulte, mais également sur les enfants scolarisés. Ceci pour plusieurs raisons : il importe de sensibiliser au plus tôt les éco citoyens de demain et d'avoir, par l'intermédiaire des plus jeunes, un possible effet d'entraînement positif vers les familles.

Il importe de noter qu'il y a, par ailleurs, une adéquation avec les programmes de l'Education Nationale qui prennent en compte, tout au long de la scolarité, l'étude de l'environnement.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Depuis 1991, le Réseau Régional pour l'Education à l'Environnement, appelé également GRAINE PACA, regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la Région, agissant dans le domaine de l'EEDD. Cette association loi 1901 a plusieurs objectifs :

Elle produit de la connaissance et de la donnée relative à ce thème et propose une base de données en ligne, disponible à ses adhérents. Cette base est une source précieuse car elle émane des retours d'expérience, mais également des statistiques produites par l'ensemble des associations EEDD de PACA, tout en s'appuyant sur des études françaises et internationales.

Elle apporte une aide aux différents acteurs de l'EEDD, par le partage de données, par la mise à disposition d'outils et par la concertation.

Elle permet de contacter rapidement l'ensemble des acteurs pour favoriser la diffusion d'information, pour faire remonter également des informations de la base, pour constituer des bilans de situation, des retours d'expérience, des outils méthodologiques et pédagogiques à partager.

Par ailleurs, le GRAINE PACA a participé, en tant qu'acteur, à l'opération « les Fertiles Rencontres de l'EEDD » portée par la Métropole et destinée aux acteurs métropolitains de l'Education à l'Environnement. Pour mémoire, cette action a pour but de favoriser la montée en compétence des agents de la collectivité investis de mission de sensibilisation, par la rencontre avec les autres acteurs, par le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Le GRAINE a apporté, dans cette opération, son savoir-faire et son réseau.

L'Education à l'Environnement prend une place de plus en plus importante dans les politiques conduites par la Métropole. En effet, l'opérationnalité de ces politiques passe nécessairement par une évolution du comportement des citoyens/usagers.

De fait, il sera nécessaire de rendre plus efficaces les actions de sensibilisation et d'Education à l'Environnement, de mieux cerner les attentes, les besoins régionaux, de parfaire les messages et la communication.

C'est pourquoi, il est important de pouvoir adhérer au réseau GRAINE, qui dispose à la fois d'outils, de données, mais également d'expérience et de savoir, qui seront utiles à la Métropole dans son souhait d'avancer et d'être plus performante dans son action éducative.

En conséquence, il est proposé l'adhésion au réseau GRAINE pour l'année 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour un montant de cotisation de 2000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

Considérant

- Que la nature et les actions de cette association représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'éducation à l'environnement ;
- Qu'il convient d'autoriser le règlement de la cotisation au titre de l'exercice 2019.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau Régional pour l'Education à l'Environnement, appelé également Graine Paca, pour 2019, ainsi que le règlement de la cotisation pour un montant de 2 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain 01 en section de fonctionnement, chapitre 011 - Fonction 74 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE